

# *Saint Simon*

## ENVIRONNEMENT

### RETROSPECTIVE 2013

#### \* URBANISME :

- **Permis de construire** : le nombre total de logements accordés sur le quartier en 2013 est de 202 dont 64 en maisons individuelles.

- les collectifs autorisés sont : le château de Monlong 80 logements ; 62 rue Règuelongue : 58 logements. Une demande pour 24 logements est en cours au 98 rue règuelongue.

Le lotissement du 4 Chemin de Lestang 32 logements est "Hors St Simon".

Il faut noter un accroissement, par rapport aux années précédentes, des demandes de division pour construire, de parcelles relativement petites, mais plusieurs ont essuyé des refus.

- **Réguelongue** : Notre action déterminée a fini par aboutir car nous avons obtenu une modification partielle du zonage (UL8 = hauteur maximale de 8,5 m) sur une grande partie de la rue. De nouveaux projets du 62 et 98 ont été présentés et conviennent tant aux riverains qu'à notre association. Nous restons vigilants quant à la construction du projet du 21 rue Réguelongue contre lequel nous avons été déboutés.

**Le bâtiment de « V3J promotion »** situé Boulevard Eisenhower s'élève sur 6 niveaux à proximité immédiate d'une zone pavillonnaire. Grâce l'appui de notre association, les riverains ont obtenu des aménagements qui atténuent la gêne due à cette implantation.

**Projet de 32 logements chemin de Lestang** : Un recours gracieux a été fait aux motifs :

1/ non aménagement du chemin de Lestang sur le tronçon Monlong → Eisenhower.

2/ Risque d'engorgement de la circulation aux heures de pointe près du mini rond-point.

#### \* EQUIPEMENTS PUBLICS

- Notre demande de construction d'un gymnase est à l'étude, plusieurs pistes sont ouvertes. À suivre.

- Le remaniement de la place de l'église qui a été réalisé ne correspond pas vraiment à nos souhaits. Toutefois la sanisette et un panneau d'information ont été installés.

- Le jardin Ernest Pihlak de la Reguelongue a été réalisé. Il est équipé de jeux pour enfants. C'est une belle réalisation à sécuriser toutefois autour du plan d'eau.

- L'école provisoire de Guilhermy a été ouverte pour la rentrée de septembre, elle comprend 4

# *Saint Simon*

## ENVIRONNEMENT

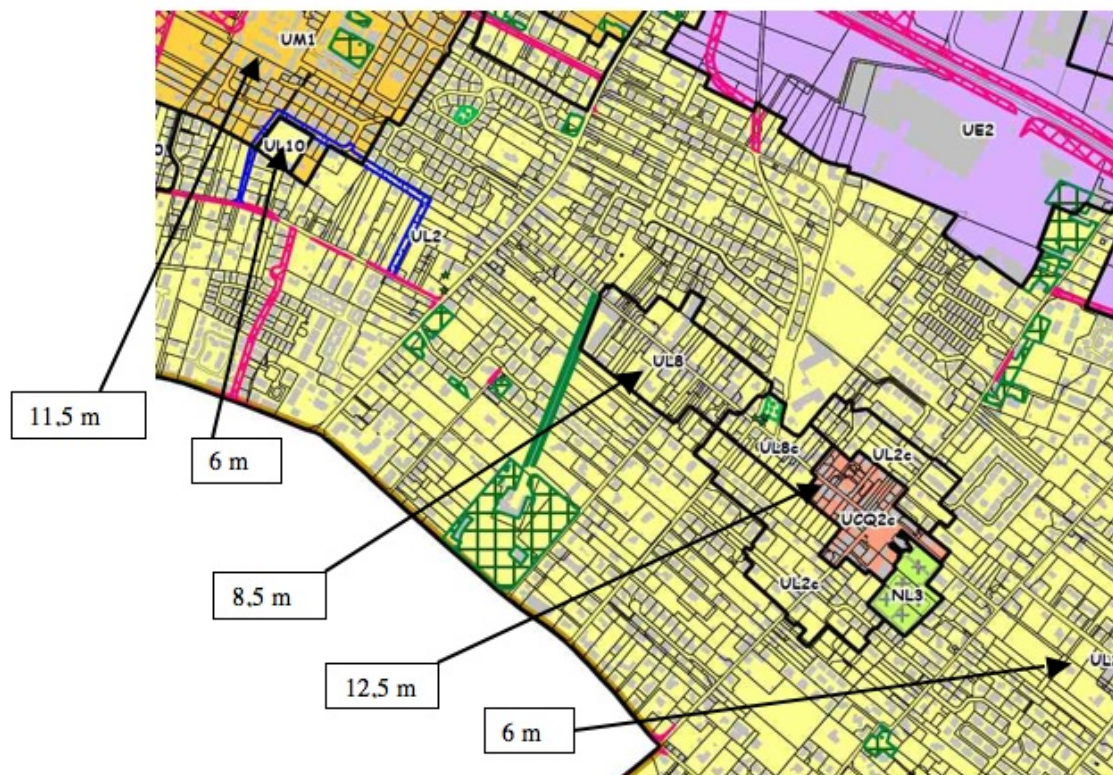
### RETROSPECTIVE 2013

classes de maternelle et 4 d'élémentaire. Nous attendons la construction en dur pour 2015 ou 2016 !

- Le centre multi-accueil et le relais des assistantes maternelles des Tibaous sont ouverts depuis le 16 septembre

#### \* PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

- Suite aux différentes actions et démarches entreprises auprès des commissaires enquêteurs et des élus, nous avons obtenu quelques modifications de zonage qui conduisent à une diminution des hauteurs autorisées soit 8,5m pour les zones UL6 (château de Monlong) et UL8 de la rue Réguelongue. La zone UCQ2 est fortement réduite.



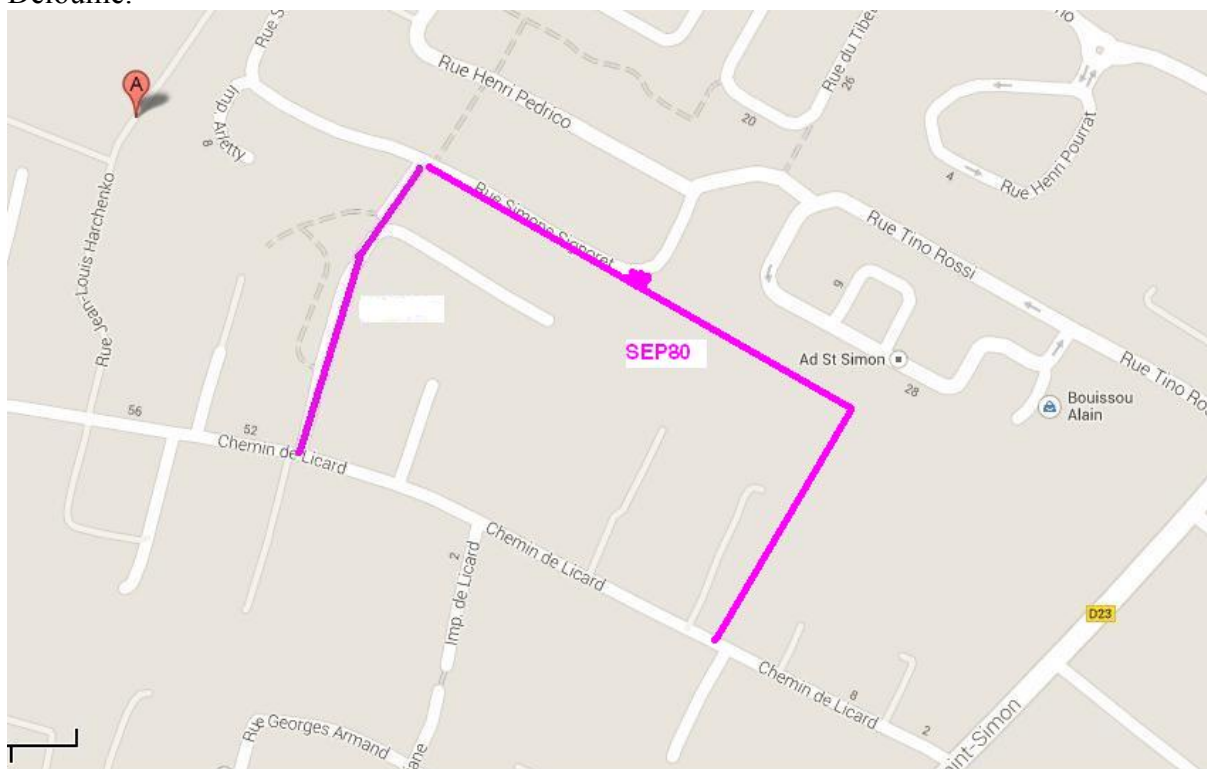
- Par contre pour l'Orientation Aménagement de Programmation (OAP) de Guilhermy nous n'en connaissons que le zonage qui autorisera la construction d'immeubles jusqu'à 20 m de hauteur. **Nous restons vigilants.**

# *Saint Simon*

## ENVIRONNEMENT

### RETROSPECTIVE 2013

- **SEP 80** : Nous avons fait un recours gracieux puis une requête au Tribunal administratif car nous sommes opposés à la création de cette servitude d'équipement publics qui n'apporterait aucune amélioration au maillage du quartier. En effet la création de la SEP80 a consisté à ajouter une branche côté Est à l'emplacement réservé ER277, déjà inscrit dans le PLU précédent. Cela a pour effet de prévoir 2 sorties sur le chemin Licard, qui est par endroit large de seulement 5 mètres, et ne peut donc recevoir un flot de circulation important. De plus ce chemin devrait assurer plus tard la desserte de la future urbanisation de Guihermy par le maillage avec la rue Simone Signoret et de l'impasse Deloume.



#### \* **VOIE DU CANAL DE ST MARTORY (VCSM) :**

- Cette voie de contournement qui nous paraît essentielle pour désengorger la route de Saint-Simon n'est toujours pas programmée par le conseil général qui en est le financeur et le maître d'œuvre. Nous restons vigilants sur l'avancement de ce projet.

#### \* **TRANSPORTS :**

- Les travaux du Transport en commun en site propre (TCSP) devant relier Basso-Cambo à Cugnaux ont été achevés. **La mise en service a eu lieu le 4 janvier comme prévu.**

# *Saint Simon*

## ENVIRONNEMENT

### RETROSPECTIVE 2013

Les lignes de transport en commun ont été restructurées :

- La ligne N°47 : Gare de Portet via Cugnaux  $\leftrightarrow$  Metro Basso Cambo par le TCSP
- La ligne N°53 : Tibaous  $\leftrightarrow$  Metro Basso Cambo prolongée jusqu'au lycée polyvalent 3 fois par jour.
- La ligne N°57 : Frouzins via Cugnaux  $\leftrightarrow$  Metro Basso Cambo par le TCSP
- La ligne N°87 : Cugnaux (Bachecame)  $\leftrightarrow$  Metro Basso Cambo ; Lycée polyvalent via le centre de st Simon et les Pradettes.

#### \* CIRCULATION :

- Suite à l'étude circulation, le quartier a été mis en « zone 30 ». Cela s'est traduit par l'installation de ralentisseurs et de panneaux sur les rues d'accès au quartier. Des écluses ont été aménagées chemin Monlong et chemin neuf.

#### \* FRANCAZAL

**Extrait du communiqué de presse du préfet le 02 avril 2013:** *La plate-forme aéronautique de Toulouse - Francazal est appelée à s'affirmer comme un nouveau pôle de développement économique de la métropole toulousaine, prioritairement tourné vers le secteur de l'aéronautique et promis à une évolution coordonnée avec l'aéroport régional de Toulouse-Blagnac en réponse à un objectif de développement durable.... À noter qu'aucun vol régulier de passagers ni aucun vol charter ne sera programmé sur cet aérodrome, et qu'aucune subvention publique ne sera versée au groupement retenu.*

**La SNC Lavalin a obtenu la délégation de service pour une durée de 45 ans.**

Le nouvel aéroport est susceptible d'accueillir l'aviation d'affaires et de poursuivre l'activité antérieure : avions de transport utilisés pour le compte du 1er RTP, hélicoptère de la gendarmerie, avions de la météo. À SUIVRE...

#### \* SETMI

- **Les rejets de oxydes d'azote (NOX).** En 2012, ces rejets sont > de 10 % à ceux de 2011 alors que le volume des déchets incinérés ne s'est accru que de 3 % Nous sommes en limite, du max. autorisé de 200 mg/ Nm3 : en effet par rapport à cette valeur limite (maximale), si on prend 10 % de marge pour les aléas, la limite raisonnable devient 200-20 soit **180 mg/ Nm3**. Or on

# *Saint Simon*

## *ENVIRONNEMENT*

### RETROSPECTIVE 2013

constate que cette valeur est atteinte ou dépassée 27 fois sur 48 mesures, soit sur plus de la moitié.

Il convient donc de réfléchir aux améliorations à mettre en œuvre sur les chaînes de traitement, en particulier sur les lignes 1 & 2 avant d'augmenter les tonnages incinérés, la cause de cette augmentation pouvant être la nature des déchets (+ d'accroissement de DIB que d'OM) ou diminution des performances des traitements.

- Nous avons renouvelé notre demande de mesurer l'émission de nanos-particules à la sortie des cheminées. Il n'y a pas d'obligation réglementaire pour procéder à de telles mesures.